

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 28 Juin à 14 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 23 Juin, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : Charles-Henri BIANCONI, Paul QULICHINI, Jean-Christophe BARTOLI, Jean-Pierre ANTONETTI, Zélia BERQUEZ, Pierre QUILICHINI, Caroline CUCCHI, Gabriele VAUTRIN
Présents : 8	
Votants : 11	Etaient représentés : Paul GIUDICELLI, Jean-Pierre SAMPIERI, Félix SANTARELLI Etaient absents : Mathieu CESARI, Christophe MANICCIA, Jérôme POLVERINI, Jean-Vincent TOMASI Secrétaire de séance : Florence BOILET Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Délibération ponctuelle pour création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité notamment en raison de la prise en charge et du suivi des demandes de subvention liées au plan France Relance initié par l'Etat et en parallèle à la gestion de l'ensemble des dossiers de travaux et d'acquisition de matériel ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal

DECIDE

Article Unique : de créer à compter du 5 juillet 2021 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 h 00.


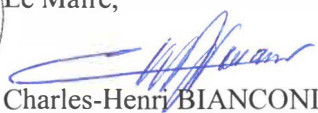
Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 5 juillet 2021 au 5 janvier 2022 inclus.

Il devra justifier des compétences attendues permettant de gérer les dossiers de demandes de subvention en cours, les commandes et engagements inhérents aux projets de travaux et d'acquisition de matériels.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Voix POUR :	11
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 29/06/2021	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldareello, le 28 Juin 2021, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29/06/2021  Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI
--	---